



Succession litige belle mere belle fille

Par **Choubakine**, le **18/11/2016** à **13:30**

Bonjour,

Je suis un peu perdu et je ne sais pas vers qui me tourner pour avoir ces renseignements.

Mon père s'est suicidé il y a un mois. Je suis sa fille unique, il était remariée et je ne suis pas en contact avec sa femme. Je ne sais pas si il y a eu un contrat de mariage . Je ne sais pas si il avait une assurance vie me concernant. Je ne connais pas son notaire et je ne sais même pas si il en avait un. Je ne sais pas si il avait des placements. Il n'était pas propriétaire de son logement à ma connaissance.

Quelle démarche faut-il que je fasse ?

Merci à vous de me venir en aide.

Par **amajuris**, le **18/11/2016** à **13:44**

bonjour,

la seule solution c'est de prendre contact avec la veuve de votre père.

salutations

Par **jos38**, le **18/11/2016** à **14:00**

bonjour. en ce qui concerne l'assurance-vie, les organismes qui les proposent sont désormais obligés de rechercher les bénéficiaires. pour le reste, suivez le conseil ci-dessus

Par **Choubakine**, le **18/11/2016** à **14:26**

Merci pour votre réponse mais c'est impossible que j'entre en contact avec elle ...

Par **jos38**, le **18/11/2016** à **15:15**

bonjour. s'il n'avait pas de bien, appartement, maison, terrain, pas besoin de notaire . l'argent éventuel, hors assurance-vie à votre nom, va aller à son épouse qui ,entre parenthèses, a dû payer les obsèques.

Par **chaber**, le **18/11/2016** à **18:37**

bonjour

si vous pensez être bénéficiaire d'un contrat vous pouvez consulter l'AGIRA

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13561>

[citation]en ce qui concerne l'assurance-vie, les organismes qui les proposent sont désormais obligés de rechercher les bénéficiaires.[/citation]oui mais certains assureurs trainent les pieds encore à ce jour